



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

POMPES FUNÈBRES : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Agent funéraire : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.



1. PRÉPARER

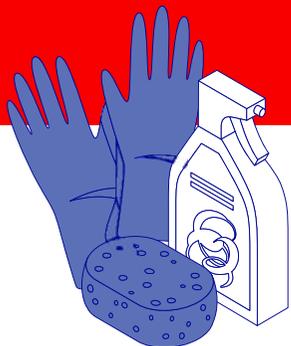
- **Matérialisez par un panneau à l'entrée de l'établissement les informations nécessaires au public** (rappel des gestes barrières, distanciation sociale, organisation de l'accueil du public...).
- **Établissez un plan de nettoyage/désinfection** avec périodicité et suivi : des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, matériels, plus généralement de tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains...), équipements de travail communs collectifs (machines à café, photocopieurs...).
- **Les défunts atteints ou probablement atteints du COVID-19 au moment de leur décès font l'objet d'une mise en bière immédiate. La pratique de la toilette mortuaire est interdite pour ces défunts :**
 - documents administratifs à envoyer ou à récupérer par courriel de préférence, sinon dédiez un espace à ces échanges,
 - respectez les distances de sécurité entre les postes administratifs,
 - expliquez et mettez en oeuvre procédures prescrites par le décret n° 2020-384 du 1^{er} avril 2020, ses modifications éventuelles et les textes pris pour son application.
- **Équipez d'une tenue de protection adaptée (lunettes, masque chirurgical, tablier anti-projections, gants à usage unique) le personnel en charge de la toilette, de l'habillage ou du transfert dans une housse.**
- **Formez à la mise en housse** des corps à deux.
- **Prévoyez le matériel de nettoyage des mains et des sacs déchets** pour éliminer l'ensemble de la tenue.
- **Affichez** « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun ».
- **Supprimez les fontaines à eau.**
- Si possible, **laissez les portes ouvertes.**
- **Mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables :** gels hydroalcooliques, gants, masques, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle...
- **Attribuez dans la mesure du possible des outils de travail individuels.**
- Établissez si possible un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent.
- **Matérialisez par un marquage au sol ou tout autre moyen la mesure d'un mètre minimum de distanciation sociale.**



2. RÉALISER



- **Nettoyez régulièrement le poste de travail et au moins au début et à la fin de la prise de poste**
- **En cas de décès en hôpital :**
 - jusqu’au 30 avril 2020, la toilette mortuaire est interdite (décret n° 2020-384 du 1^{er} avril 2020),
 - la mise en bière immédiate se fait sur un corps enveloppé de sa housse mortuaire imperméable.
- **En cas de décès à domicile, l’opérateur :**
 - ôte les bijoux (si les proches ne l’ont pas fait), les désinfecte avec un détergent-désinfectant aux normes virucide vis-à-vis des virus enveloppés,
 - s’il est possible d’amener le cercueil jusqu’au corps :
 - › applique le même protocole qu’en cas de décès en hôpital,
 - s’il n’est pas possible d’amener le cercueil jusqu’au corps :
 - › apporte un brancard avec une housse imperméable,
 - › ferme la housse intégralement pour le transport,
 - › la désinfecte (avec un désinfectant répondant aux mêmes normes virucides),
 - › dépose le corps dans sa housse sur le brancard et recouvre la housse d’un drap.
- **Toute nécessité d’explantation d’une prothèse à pile est réalisée par un personnel habilité équipé des équipements de protection adaptés.**
- **Nettoyage du véhicule** mortuaire sans oublier de jeter après usage les équipements dans un sac en plastique fermé. Nettoyez juste avant le départ ou de préférence après plusieurs heures d’immobilisation.
- **Accueil des familles :** pas plus de deux personnes avec respect de la distance d’au moins un mètre.
- **Installations sanitaires / salle de pause restauration :**
 - fournissez des bouteilles d’eau individuelle,
 - adaptez les temps de pause (pour permettre le nettoyage des mains) et prévoyez une rotation pour éviter la promiscuité lors des pauses,
 - prise des repas en décalé avec respect des un mètre minimum à table ; définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l’emplacement de la chaise,
 - nettoyage/désinfection de la salle de pause de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause.



3. VÉRIFIER

- **Suivi du plan de nettoyage / désinfection.**
- **Assurez-vous de l’approvisionnement permanent des consommables** (gels hydroalcooliques, lingettes, savons, gants, masques, sacs-poubelle...)
- **Évacuer les déchets régulièrement.**
- **Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires** au moins deux fois par jour, et en permanence s’assurer de la présence de savon et moyens de séchage.